instant CSE
Dialogue social, santé au travail, performance durable
Accompagner les élus et les directions à transformer le travail

FICHE RÉFLEXE • CSE / CSSCT

Passeport de prévention : 7 vérifications pour le CSE

Une grille d’action à utiliser en réunion : confronter les formations enregistrées aux risques professionnels et aux conditions réelles de travail.

À retenir — 16 novembre 2026. L’ouverture de l’espace des travailleurs est prévue à cette date. Le passeport retrace les formations en santé et sécurité : il ne remplace ni le DUERP, ni les mesures concrètes de prévention.

☐ 01	Risques / formations — Les formations correspondent-elles aux risques inscrits au DUERP et aux tâches réellement effectuées ? À examiner : DUERP, programme de prévention, matrice risques/formations.
☐ 02	Salariés couverts — Les nouveaux embauchés, intérimaires et salariés changeant de poste sont-ils pris en compte ? À examiner : répartition collective des formations par métier et exposition.
☐ 03	Application au poste — Les salariés ont-ils les moyens matériels et organisationnels d’appliquer les acquis ? À examiner : observations de terrain et actions correctives.
☐ 04	Habilitations — Les autorisations et renouvellements nécessaires sont-ils suivis indépendamment du passeport ? À examiner : dispositif interne de suivi des échéances.
☐ 05	Données personnelles — Les salariés connaissent-ils leurs droits et les règles d’accès à leurs données ? À examiner : notice d’information et modalités d’accès.
☐ 06	Déclarations fiables — Qui suit les omissions, doublons et erreurs dans les déclarations ? À examiner : organisation et procédure de correction.
☐ 07	Efficacité mesurée — Les formations réduisent-elles réellement l’exposition, les incidents et les situations dangereuses ? À examiner : indicateurs, retour d’expérience et calendrier de suivi.

3 décisions à formaliser après la réunion

1. Écarts constatés et risques prioritaires. 2. Actions, pilote, moyens et échéances. 3. Date du bilan CSE/CSSCT et indicateurs.

INSTANT CSE • FICHE DE RÉFÉRENCE

Les réponses essentielles à conserver

Synthèse pédagogique destinée aux élus CSE et CSSCT. Édition du 16 novembre 2026. À confronter aux textes applicables et aux particularités de l’entreprise.

Qu’est-ce que le Passeport de prévention ?

Un service numérique assurant la traçabilité des formations en santé et sécurité au travail, alimenté selon les règles applicables par les organismes de formation, employeurs et titulaires.

Que se passe-t-il le 16 novembre 2026 ?

Le calendrier officiel prévoit l’ouverture de l’espace personnel des travailleurs, qui peuvent consulter et compléter les informations dans les conditions prévues par le dispositif.

Toutes les formations sont-elles à déclarer ?

Non. Seules les formations répondant aux critères réglementaires sont concernées ; le périmètre et les délais déclaratifs évoluent selon les acteurs et la période transitoire.

Le Passeport de prévention remplace-t-il le DUERP ?

Non. Le passeport est un outil de traçabilité. L’employeur reste tenu d’évaluer les risques, d’organiser la prévention et de délivrer les formations de sécurité adaptées.

Le CSE peut-il accéder aux passeports individuels ?

Le CSE ne dispose pas, du seul fait de ses missions, d’un accès général aux passeports nominatifs. Il peut demander des informations collectives appropriées pour exercer ses attributions, dans le respect des données personnelles.

Une formation enregistrée vaut-elle habilitation ?

Non, pas automatiquement. Les autorisations ou habilitations nécessaires à certaines activités restent soumises à leurs propres conditions réglementaires.

Quelle est l’action prioritaire du CSE ?

Demander un bilan collectif croisant risques du DUERP, formations réalisées, salariés exposés et efficacité observée dans le travail réel ; formaliser des mesures et un suivi.

Références vérifiables

• Code du travail : L.4121-1, L.4141-2, L.4141-5, L.2312-9 — Consulter la source

• Décret n° 2025-748 du 1er août 2025, modifié par le décret n° 2026-496 du 12 juin 2026 — Consulter la source

• Portail officiel du Passeport de prévention - calendrier et modalités — Consulter la source

À citer / à partager

INSTANT CSE, Passeport de prévention : 7 vérifications pour le CSE, fiche réflexe, édition du 16 novembre 2026.

Retrouvez nos analyses pratiques sur www.instant-ce.com.